

MAIRIE DE LIRAC
30126 LIRAC



TEL. 04 66 50 01 54
FAX 04 66 50 35 45
Internet : www.lirac.fr

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU Mardi 07 Mai 2019 – 18h00

COMPTE RENDU

PRÉSENTS :

CLEMENTE Cédric - PIRE Sébastien - CARMINATI Antoinette - GEIGER Sonia Adjoint
VAUTRIN Éric - JOSSIN Angélique - Conseillers Municipaux.

Absents excusés : CARDENES Stéphane - Le Maire

Absents non excusés : VAMUSE Jacques – PONS Jean-Jacques - PELLEGRINO Séverine - MIALON Béatrice – KESER Alain Conseillers Municipaux.

PRESIDENT DE LA SEANCE : CLEMENTE Cédric

SECRETARE DE SEANCE : Sonia GEIGER

Ouverture de la Séance à 18h10

Le Président indique qu'après une première convocation régulièrement faite, le quorum n'étant pas atteint, le conseil municipal a été à nouveau convoqué. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

En préambule, Monsieur le Président demande l'autorisation d'ajouter à la séance 2 délibérations :

- Modification heures adjoint techniques,*
- Prise en charge voyage à Paris Conseil Municipal des Jeunes,*
- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial contractuel à temps complet pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.*

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour délibérer sur ces points supplémentaires.



1°) – Modification heures adjoint techniques

Le Président rappelle aux membres présents que, suite à un changement des emplois du temps de trois adjoints techniques, il convient de procéder à cette modification.

Il avait été créé trois postes pour 30h annualisées. Il convient d'actualiser la création pour 31h ce qui ne change pas dans l'annualisation

2°) – Prise en charge voyage à Paris Conseil Municipal des Jeunes

Le Président informe les membres présents du projet d'un voyage à Paris du 10 au 12 juin 2019 avec les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes afin de leur faire visiter l'Assemblée Nationale et d'autres lieux emblématiques de la démocratie française.

Il convient d'organiser le voyage en train des participants (4 enfants de -12 ans, 6 jeunes âgés de 12 à 16 ans et deux adultes accompagnateurs) ainsi que leur hébergement et les déplacements en métro ou autre dans Paris ainsi que les visites.

Le Président propose aux membres présents :

1°/ De fixer le pourcentage de la participation de la commune comme suit : 100% pour le voyage en train AR, hébergement, les déplacements dans Paris et les visites.

2°/ Les parents prendront en charge le repas des enfants durant le séjour et participeront également au voyage à hauteur de 20€/enfants.

3°/ Les encadrants qui vont accompagner les enfants sont deux élus uniquement : Mme Sonia GEIGER Adjointe et Mme Séverine PELLEGRINO. Conseillère. A ce titre, il propose qu'une prise en charge de leurs frais soit accordée à 100%. Ces deux élus pourront se faire rembourser des frais engagés si nécessaire.

4°/ Contrat de groupe SNCF d'un montant de 1335,00 € pour le voyage en train AR, sur la base de 12 voyageurs dont 2 adultes, 6 jeunes et 4 enfants,

3°) - Demande de création de poste d'agent de Maîtrise

Au regard des besoins actuels d'une commune comme Lirac et le nombre d'agents, la commune ne souhaite pas de création d'un poste de Maîtrise.

A l'heure de la mutualisation, nous réfléchissons activement à une intégration des services techniques des communes de Saint-Laurent-des-Arbres, Lirac et Tavel.

Contre à l'unanimité

4°) – Bail Emphytéotique création centre équestre.

La commune est favorable à la mise en place d'un bail emphytéotique et peut être d'une cession dans un second temps de la parcelle cadastrée C936, située Chemin de la Grange vers le Château d'eau de Lirac au profit de Madame BOVE Christine.

Accepté à l'unanimité

5°) – Accroissement temporaire d'activité – création poste à 35 pour 6 mois.

L'agent en question est actuellement en remplacement de poste. Or cet agent a de plus en plus de travail. A ce titre, il convient d'établir un nouveau contrat en propre afin de répondre à cet accroissement de travail

Accepté à l'unanimité.

6°) – Festivités du Conseil Municipal des Jeunes.

Il convient de définir les activités du CMJ pour l'année 2019. Ce sont : Œufs de Pâques, Visite de Paris, Halloween, Fêtes de Noël. Et les dépenses qui seront liées à ces activités pour le receveur.

Accepté à l'unanimité.

7°) – Adhésion communes Arpaillargues et Aureilhac au SIIG

Le Syndicat Intercommunal d'Informations Géographique s'agrandit avec la demande d'adhésion de 2 nouvelles communes. Arpaillargues et Aureilhac.

Validé à l'unanimité

8°) – Questions diverses

Pour le sondage et l'expérimentation sur le sens de la rue Baron le Roy et Chemin des Portails. Il ressort que 50 personnes veulent que la commune mette le sens unique montant de la rue Baron Le Roy et descendant des Portails et 50 personnes souhaitent l'inverse. Le reste des sondés ne veulent rien changer.

Au regard de ces résultats, rien ne sera changé pour le moment. Toutefois, un panneau « ralentissez piétons » sera mis dans les 2 sens.

L'ordre du jour étant épuisé à 19h15, il est décidé par Monsieur le Président de lever la séance.

Le Secrétaire de la Séance,
Sonia GEIGER

